

COMMUNE DE GOULT

**PROCES-VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2021/2

Mardi 13 avril 2021 à 18 heures

1/ APPROBATION DU PV DE REUNION DU 18 janvier 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2/ QUESTIONS DELIBEREES.

1. Subvention pour réaliser les travaux de restauration et conservation des peintures intérieures de la chapelle des hommes
2. Subvention pour les travaux de réfection du chauffage des écoles
3. Approbation comptes administratifs et comptes de gestion (Commune, Transport Scolaire, Pompes Funèbres)
4. Affectations résultats 2020
5. Impositions directes
6. Subventions aux Associations
7. Budget primitif commune 2021
8. Budget primitif transport scolaire 2021
9. Délibération rétrocession voirie Lotissement la Gouiranne
10. Convention avec le CDG pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire
11. Délibération admission en non-valeur
12. Délibération pour les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S)
13. Transfert du budget Pompes Funèbres et des comptes dans le budget principal
14. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade
15. Convention de Partenariat entre l'EDF et la Commune
16. Tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2021
17. Points travaux et commissions
18. Questions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2021

DELIBERATION N° 2021/8

Objet : Demande de subvention à la DRAC pour les travaux de restauration et de conservation des peintures intérieures de la Chapelle des Hommes.

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à dix-huit heures le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil à la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de délibérer à nouveau pour solliciter une subvention de la DRAC dans le cadre des travaux de restauration et conservation des peintures intérieures de la chapelle des hommes suite à de nouvelles dépenses.

Le montant de la dépense s'élève à 59 410€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De solliciter la DRAC afin d'obtenir une aide financière à hauteur de 40% minimum pour la réalisation de ces travaux.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

pour extrait certifié conforme

Le Maire


Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 Avril 2021

DELIBERATION N° 2021/9

Objet : Demande de subvention à la Région PACA au titre du FRAT pour le remplacement du système de chauffage à l'école primaire

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter la région PACA pour obtenir une subvention à hauteur de 30% pour le remplacement du système de chauffage à l'école primaire. Le montant total pour l'acquisition est estimé à environ 103 176,20€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ De solliciter l'aide de la Région à hauteur de 30% du montant HT de 103 176,20 € pour réaliser ces travaux.

2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/10

Objet : Compte de gestion 2020 de la commune.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes de gestion de la commune établis par Madame le Receveur Municipal, Percepteur d'Apt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

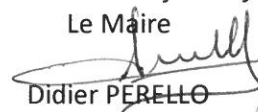
DECIDE

D'approuver les comptes de gestion du receveur municipal, pour l'exercice 2020, résumés tel que suit :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Titres de recettes émis	626 618,53	1 257 939,01	1 884 557,54
Réductions de titres	0.00	367,39	367,39
Recettes nettes	626 618,53	1 257 571,62	1 884 190,15
DEPENSES			
Mandats émis	940 417,92	929 871,06	1 870 288,98
Annulations de mandats	6 277,49	2 528,39	8 805,88
Dépenses nettes	934 140,43	927 342,67	1 861 483,10
Résultats de l'exercice	-307 521,90	330 228,95	22 707,05
Résultats de clôture 2019	634 190,25	343 947,47	978 137,72
Résultats de clôture 2020	326 668,35	430 228,95	756 897,30

pour extrait certifié conforme

Le Maire


Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/11

Objet : Compte de gestion 2020 du budget Transport Scolaire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes de gestion du budget Transport Scolaire établis par Madame le Receveur Municipal, Percepteur d'Apt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver les comptes de gestion du budget Transport Scolaire du receveur municipal, pour l'exercice 2020, résumés tel que suit :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Titres de recettes émis	3 684,36	18 193,07	21 877,43
Réductions de titres			
Recettes nettes	3 684,36	18 193,07	21 877,43
DEPENSES			
Mandats émis	2 205,35	6 608,50	8 813,85
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	2 205,35	6 608,50	8 813,85
Résultats de l'exercice	1 479,01	11 584,57	13 063,58
Résultats de clôture 2019	37 665,14	59 209,83	96 874,97
Résultats de clôture 2020	39 144,15	70 794,40	109 938,55

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PÉRELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/12

Objet : Compte de gestion 2020 du budget des Pompes Funèbres.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes de gestion du budget des Pompes Funèbres établis par Madame le Receveur Municipal, Percepteur d'Apt, retraçant l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver les comptes de gestion du budget des Pompes Funèbres du receveur municipal, pour l'exercice 2020, résumés tel que suit :

RECETTES	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Titres de recettes émis	3 799,80	4 868,52	8 668,32
Réductions de titres			
Recettes nettes	3 799,80	4 868,52	8 668,32
DEPENSES			
Mandats émis	0,00	3 799,80	3 799,80
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	0,00	3 799,80	3 799,80
Résultats de l'exercice	3 799,80	1 068,72	4 868,52
Résultats de clôture 2019	4 167,45	15 025,00	19 192,45
Résultats de clôture 2020	7 967,25	16 093,72	24 060,97

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/13

Objet : Compte administratif 2020 – Budget Principal Commune.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2020 du budget communal et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2020 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Où l'exposé de Monsieur Gérard CHABAUD et après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, et siégeant alors sous la présidence de Monsieur Gérard CHABAUD, premier adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le compte administratif 2020 de la commune, que l'on peut résumer ainsi :

	PREVU	REALISE	R. A. R.
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	1 302 752,00	927 342,67	
RECETTES	1 302 752,00	1 257 571,62	
Résultats de l'exercice		330 228,95	
Résultats antérieurs reportés		100 000,00	
Résultats de clôture		430 228,95	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 694 039,32	934 140,43	119 586,12
RECETTES	1 694 039,32	626 618,53	259 417,96
Résultats de l'exercice		-307 521,90	
Résultats antérieurs reportés		634 190,25	
Résultats de clôture		326 668,35	
RESULTAT TOTAL D'EXERCICE		22 707,05	
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE		756 897,30	139 831,84

pour extrait certifié conforme
Le Maire Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 AVRIL 2021

DELIBERATION N° 2021/14

Objet : Compte administratif 2020 du budget Transport Scolaire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2020 du budget Transport Scolaire et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2021 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Où l'exposé de Monsieur Gérard CHABAUD et après que Monsieur le Maire ait quitté la séance, et siégeant alors sous la présidence de Monsieur Gérard CHABAUD, premier adjoint,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le compte administratif 2020 du budget des Transports Scolaires, que l'on peut résumer ainsi :

	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	71 209,83	6 608,50
RECETTES	71 209,83	18 193,07
Résultats de l'exercice		11 584,57
Résultats antérieurs reportés		59 209,83
Résultats de clôture		70 794,40
SECTION D'INVESTISSEMENT	99 624,97	2 205,35
DEPENSES	99 624,97	3 684,36
RECETTES		
Résultats de l'exercice		1 479,01
Résultats antérieurs reportés		37 665,14
Résultats de clôture		39 144,15
RESULTAT TOTAL D'EXERCICE		13 063,58
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE		109 938,55

pour extrait certifié conforme
le Maire Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/15

Objet : Compte administratif 2020 du budget des Pompes Funèbres

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Gérard CHABAUD, adjoint présente aux conseillers le compte administratif 2020 du budget des Pompes Funèbres et précise que celui-ci est conforme au compte de gestion établi par la Perception d'Apt. Gérard CHABAUD rappelle au Conseil les prévisions budgétaires réalisées dans le cadre du budget 2021 et expose les conditions d'exécution du budget communal. Il constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, et reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Où l'exposé de Monsieur Gérard CHABAUD

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'approuver le compte administratif 2020 du budget des Pompes Funèbres, que l'on peut résumer ainsi :

	PREVU	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	19 865,00	3 799,80
RECETTES	19 865,00	4 868,52
Résultats de l'exercice		1 068,72
Résultats antérieurs reportés		15 025,00
Résultats de clôture		16 093,72
SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES	23 992,45	0,00
RECETTES	23 992,45	3 799,80
Résultats de l'exercice		3 799,80
Résultats antérieurs reportés		4 167,45
Résultats de clôture		7 967,25
RESULTAT TOTAL D'EXERCICE		4 868,52
RESULTAT TOTAL DE CLOTURE		24 060,97

pour extrait certifié conforme

Le Maire Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/16

Objet : Affectation des résultats 2020.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les instructions comptables M14, M43 et M4 prévoient l'affectation des résultats d'exploitation après le vote des comptes administratifs 2020. Afin d'accroître la capacité d'autofinancement de la commune, Monsieur le Maire propose d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement du budget principal 2021 en fonctionnement, et l'autre partie en investissement de ce budget, et de réaffecter en même section les excédents des budgets annexes 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

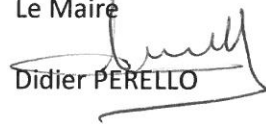
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M43 et M4,
Vu sa délibération n° 2021/14 approuvant le compte administratif de la commune,
Vu sa délibération n° 2021/15 approuvant le compte administratif de la régie Transport Scolaire,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1/ D'affecter le résultat 2020 de la section de fonctionnement du budget de la commune, d'un montant de 430 228,95€, en section de fonctionnement au compte 002 pour 100 000€ et en section d'investissement au compte 1068 pour 330 228,95€.
- 2/ D'affecter le résultat 2020 de la section de fonctionnement de la régie Transport Scolaire, d'un montant de 70 794,40€ en section de fonctionnement au compte 002 et l'excédent d'investissement d'un montant de 39 144,15€ au compte 001 en section d'investissement.
- 5/ De réaliser ces écritures dans le cadre des budgets primitifs 2021 de la commune et des régies des transports scolaires.

pour extrait certifié conforme

Le Maire


Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/17

Objet : Impositions directes

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M.MICHEL

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux au niveau de 2020. Il fait observer que, d'après les éléments fournis par l'Etat, les valeurs locatives augmenteront de 2%.

Il rappelle la réforme de la taxe d'habitation (suppression pour les résidences principales) et l'attribution de la part départementale de TH aux communes pour compensation.

Pour la commune de Goult, la modification devra intégrer ce transfert et portera le taux communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 31,13% (16% part communale taux 2021 et 15,13% part départementale taux 2020).

Les propriétaires n'auront plus de part départementale à payer au titre du foncier bâti. S'agissant de la taxe d'habitation, il n'y a pas de taux à voter.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2021,

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,


Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

De fixer comme suit les taux d'imposition directe locale pour l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,13%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 26%

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/18

Objet : Subvention aux associations

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire évoque les demandes de subventions présentées par les associations au titre de l'année 2021. Il rappelle au Conseil que certaines associations bénéficient de la mise à disposition à titre gracieux de locaux communaux pour exercer leurs activités ; Il rappelle que la commune ne subventionne que le fonctionnement des associations, pas leurs investissements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subvention présentées par les associations,

Vu les appels à cotisation présentés par les organismes et associations d'intérêt général,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité

Mesdames CENCIARELLI, DIDIER, GUITON qui sont membres d'une de ces associations n'ont pas pris part au vote.

DECIDE

1/ D'approuver l'octroi de subventions aux associations suivantes :

A.D.M.R.	2 500	Marché de Coustellet	600
Anciens combattants de Goult	800	Moto club	5 500
Anciens résistants de Gordes	150	Personnel communal	1 000
Cantine scolaire	20 000	Regain	100
Club des loisirs	6 000	Restos du cœur	500
Festival Quatuors à cordes	1000	Sapeurs-pompiers	80
Coopérative scolaire	2 000	Syndicat des apiculteurs	200
DDEN	50	Souvenirs français	150
Goult en music (jazz)	1 000		
HAPA	500	Divers	4 000

2/ D'inscrire une somme de 46 130€ au budget primitif 2021, chapitre 65, article 6574, soit un montant majoré de 4 000 € par rapport au total du tableau, et ce afin de pouvoir répondre à d'éventuelles futures demandes d'aide, qui seront soumises au vote du Conseil.

pour extrait certifié conforme

Le Maire Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/19

Objet : Budget Primitif 2021 - Commune

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de la commune. La section de fonctionnement de la commune présente un excédent de 205 923€, qui est viré à la section d'investissement ; celle-ci est à l'équilibre. Monsieur le Maire souligne la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat (et notamment pour ce qui concerne la dotation globale de fonctionnement, une baisse de 13,8%)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 14,

Vu sa délibération n° 2021/14 approuvant le compte administratif 2020 de la commune,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

1/ D'approuver la section de fonctionnement du budget primitif 2021 de la commune par chapitre, comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges générales	332 414,00	002	100 000,00
012 - Charges de personnel	559 740,00	013 - Atténuation de charges	1 000,00
014 - Atténuation de produits	23 000,00	70 - Recettes de gestion	30 870,00
65 - Autres charges	119 330,00	73 - Impôts et taxes	922 919,00
66 - Charges financières	9 000,00	74 - Dotations	92 988,00
67 - Charges exceptionnelles	5 100,00	75 - Autres produits	111 530,00
68 - Dotation aux provisions	5 000,00	77 - Produits exceptionnels	200,00
023 - Virement à l'investissement	205 923,00		
TOTAL	1 259 507,00	TOTAL	1 259 507,00

Chapitres 011 - 012 - 014 - 66 - 67 - 68 - 023 : à l'unanimité

Chapitre 65 : 10 voix pour Mesdames CENCIARELLI, DIDIER, GUITON qui sont membres d'une des associations n'ont pas pris part au vote

Chapitres 002 - 013 - 70 - 73 - 74 - 75 : à l'unanimité

Chapitre 77 : à l'unanimité

Vote global de la section de fonctionnement : à l'unanimité sauf le chapitre 65
 2/ D'approuver la section d'investissement du budget primitif 2021 de la commune par programme, comme suit

	Restes à réaliser 2020	Budget primitif 2021	Vote
133 - cimetière			
Dépenses	25 176,25	65 176,25	Unanimité
Recettes			
153- Moulin de Jérusalem			
Dépenses		20 000,00	Unanimité
Recettes			
166 - Eglise Saint Sébastien Chapelle des hommes			
Dépenses		75 000,00	Unanimité
Recettes	21 420,00	46 420,00	
168 - Travaux de Voirie			
Dépenses	47 416,56	651 568,70	Unanimité
Recettes	118 672,78	178 672,78	
172 - Matériel, mobilier, outillage			
Dépenses	5 411,89	36 911,89	Unanimité
Recettes			
173 - Aménagement urbain			
Dépenses		54 000,00	Unanimité
Recettes			
183 - Bâtiments communaux			
Dépenses	36 602,85	311 602,85	Unanimité
Recettes	905,78	100 905,78	
189 - Equipements sportifs			
Dépenses	4 978,57	4 978,57	Unanimité
Recettes	118 419,40	118 419,40	
OFI		128 000,00	Unanimité
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT		205 923,00	
001 SOLDE EXECUTION INV		326 668,35	
CHAPITRE 10		40 000,00	
COMPTE 1068		330 228,95	
TOTAL DEPENSES		1 347 238,26	
TOTAL RECETTES		1 347 238,26	

Vote global de la section d'investissement : à l'unanimité

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/20

Objet : Budget Primitif 2021 - Transport Scolaire

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif 2021 des transports scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M 43,

Vu sa délibération n° 2021/15 approuvant le compte administratif du budget Transport Scolaire,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'approuver le budget primitif 2021 de la régie des transports scolaires, comme suit :

EXPLOITATION	Budget 2021	INVESTISSEMENT	Budget 2021
DEPENSES		DEPENSES	
011 - Charges générales	5 850,00	21 - Immobilisations corporelles	115 938,55
012 - Charges de personnel	100,00		
65 - Autres charges	50,00		
68 - Dotation amortissement	5 010,00		
023 - Virement à l'investissement	71 784,40		
TOTAL DEPENSES	82 794,40	TOTAL DEPENSES	115 938,55
RECETTES		RECETTES	
002 - Excédent 2020	70 794,40	001 - Excédent 2020	39 144,15
70 - Prestation de services	0,00	21 - Virement du fonctionnement	71 784,40
74 - Subvention d'exploitation	12 000,00	28 - Amortissement	5 010,00
TOTAL RECETTES	82 794,40	TOTAL RECETTES	115 938,55

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/21

Objet : Délibération rétrocession voirie et espaces verts Lotissement la Gouiranne

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA
Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)
Secrétaire de séance : M.MICHEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux du lotissement la GOUIRANNE sont désormais achevés. Comme prévu dans le programme de cette opération, la société VALLIS HABITAT rétrocède à la commune les voiries et espaces verts de ce lotissement, à l'exclusion de l'emplacement de la citerne de gaz. Cela entraînera une modification de la longueur de la voirie communale.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière,

Vu la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004

Vu les dispositions de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 relative au seuil de consultation des Domaines,

Vu le document d'arpentage définitif du 4 janvier 2021 dont les frais seront à la charge de VALLIS HABITAT

Vu l'accord de la commune sur le principe de rétrocession de la voirie du lotissement

Considérant que dans le cadre de transfert amiable, le classement de la voirie et des réseaux d'un lotissement dans le domaine communal est dispensé d'enquête publique préalable

Considérant que la voirie est d'ores et déjà ouverte à la circulation et que la commune ne fait que reprendre l'emprise concernée, ce classement n'aura aucune conséquence sur la circulation assurée par cette voie,

Considérant que la commune est favorable au classement de la voirie et des espaces verts dans le domaine public communal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

D'acquiescer à titre gratuit la voirie et les espaces verts du Lotissement la Gouiranne dont la superficie est d'environ 12a 17ca à l'exclusion de l'emplacement de la citerne de gaz

Approuve la promesse de cession gratuite au profit de la Commune

Constata l'affectation de la voie à l'usage direct du public

Dispense d'enquête publique le classement de cette voirie

Prononce le classement dans le domaine public par la présente délibération

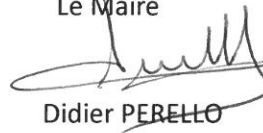
Habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires.

Dit que :

- Cette cession gratuite sera régularisée devant notaire par acte authentique
- Cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts
- Tous les frais liés à cette dépense seront supportés par VALLIS HABITAT

pour extrait certifié conforme

Le Maire



Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/22

Objet : Admission en non-valeur

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un état regroupant des titres de recettes dont le recouvrement est compromis.

La trésorerie demande à la commune une admission en non-valeur et de délibérer sur celle-ci

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'admettre en non-valeur les titres non recouverts pour un montant de 53,60 € et de procéder aux écritures comptables nécessaires

pour extrait certifié conforme

Le Maire

Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/23

Objet : Délibération pour les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de la trésorerie au sujet des heures supplémentaires pour les agents des communes. Une délibération a été prise le 14 novembre 2000 pour une certaine catégorie d'agents, il convient d'étendre celle-ci à tous les agents de la collectivité, toutes filières confondues.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, pris pour application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu le décret n°2010-310 du 22 mars 2010 modifiant le décret 2002-528 du 25 avril 2002 ;
Vu sa délibération du 14 février 1992 instituant un régime indemnitaire pour les fonctionnaires de la commune, filières administrative et technique,
Vu sa délibération 97/15 du 18 mars 1997 étendant ce régime indemnitaire aux fonctionnaires de la commune, filières garde-champêtre,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1/ D'étendre, à compter du 13 avril 2021, le bénéfice de ce régime indemnitaire à tous les agents de la communes, toutes filières confondues.

2/Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget

pour extrait certifié conforme

Le Maire
Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/24

Objet : TRANSFERT COMPTE BUDGET POMPES FUNEBRES

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite à la délibération prise le 18 Janvier 2021 pour la dissolution du budget Pompes Funèbres, il convient de transférer les comptes de ce budget vers celui du budget principal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'effectuer le transfert des comptes du budget 2020 des Pompes Funèbres vers le budget Principal de la commune

pour extrait certifié conforme

Le Maire


Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/25

Objet : Convention de partenariat entre EDF et la Commune

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Étaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, N.CARRARA

Étaient absents : H.CHABOWSKI (pouvoir à D. PERELLO), F.PEZIERE (pouvoir à M.MICHEL)

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est possible d'établir une convention entre l'EDF et la Commune relative à la mise en place de l'action sociale pour les personnes en difficultés.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Où l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1/ D'approuver la convention de partenariat entre EDF et la Commune
- 2/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée

pour extrait conforme

Le Maire
Didier PERELLO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 avril 2021

DELIBERATION N° 2021/26

Objet : Redevance d'occupation du domaine public

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Goult, régulièrement convoqué le six avril deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, en salle de Conseil de la mairie, sous la présidence de M. Didier PERELLO, Maire.

Etaient présents : D.PERELLO, G.CHABAUD, M.CENCIARELLI, E.LAUGIER, M.CHABAUD, J.GUITON, JC DONGUY, M.DIDIER, F.ROCHE, M.MICHEL, JL BONVALET, E. DE TIMARY, F.PEZIERE

Etaient absents : N.CARRARA pouvoir à Gérard CHABAUD, H.CHABOWSKI pouvoir à Didier PERELLO

Secrétaire de séance : M. MICHEL

Monsieur le Maire expose au Conseil que le domaine public communal ne peut être cédé mais qu'il peut être loué, à titre précaire et révocable, ce qui signifie que le bénéficiaire n'a pas de droit acquis au renouvellement du contrat, ni même à la continuation dudit contrat jusqu'à son terme. Il rappelle que les autorisations accordées contribuent à soustraire à leur vocation générale des portions de voies ou de places publiques au profit de l'usage exclusif d'une personne, qui excède ainsi l'usage normal du domaine public par une occupation prolongée sur un emplacement déterminé.

Monsieur le Maire rappelle la situation sanitaire actuelle et l'exonération totale de redevance décidée pour l'année 2020. Il propose que la redevance pour 2021 soit calculée sur la base de 15 € / m² / an et propose de l'appliquer proportionnellement à la durée d'ouverture des commerces.

La convention avec l'association des commerçants sera modifiée suivant le même principe de proportionnalité avec l'ouverture du marché et des forains présents.

Des conventions individuelles d'un an seront signées avec chaque bénéficiaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- 1/ D'instaurer une redevance pour l'occupation temporaire du domaine public communal à des fins professionnelles.
- 2/ De fixer le montant de cette redevance à 15 € / m² / an, proportionnellement aux périodes d'utilisation de l'espace.
- 3/ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation temporaire du domaine public communal, d'une durée d'un an renouvelable.
- 4/ D'inscrire la recette correspondante au budget primitif des exercices annuels.

pour extrait conforme

Le Maire
Didier PERELLO



Points travaux et commissions

- Intervention au cimetière en cours. Le jardin du souvenir reste à terminer après l'intervention du personnel communal
- Toiture des sanitaires publics allée de Verdun : Intervention du personnel communal. Les toilettes sont utilisables.
- Le goutte à goutte au nouveau cimetière va être mis en place
- la fresque du mur d'escalade au stade est terminée.
- Séance levée à 19h30